LES FORMATIONS
INTERFACE ELEVAGE

VOLAILLES - PALMIPEDES

FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ■ NON

MISE A JOUR DE LA BIOSÉCURITÉ : ITEM® LA RÉALITÉ VIRTUELLE AU SERVICE DE L'OBSERVANCE EN BIOSSÉCURITÉ

OBJECTIFS

> Maintenir ses compétences en termes de biosécurité en atelier volailles/palmipèdes de manière ludique et efficiente selon l'arrêté du 29 sept 2021 : grâce à l'outil ITEM®

INTERVENANTS

Formateur vétérinaire exerçant en aviculture formé à la pédagogie et formé à l'utilisation des outils iTEM®.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> Date : à définir
> Lieu : à définir
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

MISE A JOUR DE LA BIOSÉCURITÉ : ITEM® LA RÉALITÉ VIRTUELLE AU SERVICE DE L'OBSERVANCE EN BIOSSÉCURITÉ

VOLAILLES - PALMIPEDES

PROGRAMME

Formation conforme aux exigences des organisations de production dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion de la Biosécurité (Point B de l'annexe I de AM du 29/09/21).

> Sensibilisation, apports et appropriation de la biosécurité en volailles ou palmipèdes à partir de l'outil ITEM®

ITEM® associe serious game (jeu de plateau interactif) et réalité virtuelle (lunettes 3D) comme préambule à une réflexion de groupe sur la BIOSECURITE des élevages.

> Le contenu interactif permettra d'approfondir les connaissances et compétences sur la gestion du plan de biosécurité : mesures d'hygiène, organisation au sein de l'exploitation, séparation des unités de production, circulation des personnes et des véhicules, plan de nettoyage et de désinfection, type de documents à conserver et à mettre à jour, enregistrements à réaliser (traçabilité).

DURÉE
1/2 JOUR (4 HEURES)

PUBLIC
ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE LEURS OBLIGATIONS DE MANAGEMENT DE LA BIOSÉCURITÉ
ELEVEURS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

PRÉ-REQUIS
AVOIR RÉALISER LA FORMATION RÉGLEMENTAIRE DE BASE BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES/PALMIPÈDES

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET INTER-ACTIVE, ANALYSE DE SITUATION PAR DES SERIOUS GAME ET LUNETTES 3D, ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE, BRAINSTORMING

EVALUATION DES ACQUIS
QUIZ EN DÉBUT DE SESSION, EXERCICES DE MISE EN SITUATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE EXPLOITATION EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions.**

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.